

Informations de base	
2016/2144(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Fonds de l'Union pour l'égalité des genres	
Subject 4.10.04 Egalité des genres	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	MOODY Clare (S&D)	12/09/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive MATERA Barbara (PPE) WIŚNIEWSKA Jadwiga (ECR) MLINAR Angelika (ALDE) FORENZA Eleonora (GUE /NGL) VANA Monika (Verts/ALE) AIUTO Daniela (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	15/06/2016
	CONT Contrôle budgétaire	FLANAGAN Luke Ming (GUE /NGL)	19/10/2016
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Justice et consommateurs	JOUROVÁ Věra	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/09/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2017	Vote en commission		
08/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0033/2017	Résumé
13/03/2017	Débat en plénière		
14/03/2017	Décision du Parlement	T8-0075/2017	Résumé
14/03/2017	Résultat du vote au parlement		
14/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2144(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/8/07098

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE594.036	16/11/2016	
Amendements déposés en commission		PE595.648	12/12/2016	
Avis de la commission	BUDG	PE592.269	16/12/2016	
Avis de la commission	CONT	PE593.962	19/01/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0033/2017	08/02/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0075/2017	14/03/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)390		22/08/2017	

Fonds de l'Union pour l'égalité des genres

2016/2144(INI) - 08/02/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport de Clare MOODY (S&D, UK) sur les fonds de l'Union pour l'égalité des genres.

Les députés ont noté que les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes sont le plus souvent traitées dans les domaines d'action «non contraignants», comme le développement des ressources humaines, plutôt que dans les domaines d'action «contraignants», comme les infrastructures ou les technologies de l'information, qui reçoivent un soutien financier plus important.

Le présent rapport évalue la manière dont l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes est appliquée dans les financements de l'Union.

Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) : le rapport a souligné que les Fonds ESI constituaient le principal soutien financier pour la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union, en particulier dans le cas du Fonds social européen (FSE), qui vise à favoriser l'insertion des femmes dans le marché du travail.

En vue d'améliorer la participation des femmes au marché du travail et leur indépendance économique, les députés ont demandé **d'utiliser tous les instruments et mesures incitatives disponibles**, y compris les fonds de l'Union tels que le FSE, le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), pour financer les infrastructures sociales nécessaires à la fourniture de **services de prise en charge de qualité abordables et accessibles pour les enfants** et les autres personnes à charge, y compris les personnes âgées à charge et les membres de la famille handicapés.

Le rapport a invité la Commission à proposer de nouvelles mesures ciblées en vue de favoriser la participation des femmes au marché du travail, telles qu'un programme spécifique financé par le Feader pour soutenir l'entrepreneuriat féminin.

Programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 : les députés ont déploré que le programme **Daphné** visant à combattre la violence à l'égard des femmes ne dispose pas de ligne budgétaire distincte, puisqu'il constitue actuellement un des objectifs spécifiques du **programme «Droit, égalité et citoyenneté»**. Regrettant la diminution des fonds alloués à l'objectif spécifique de Daphné, ils ont demandé que le programme bénéficie **soutien financier suffisant** et d'une meilleure visibilité.

La Commission est invitée à soutenir davantage les réseaux européens sur des thèmes liés à l'égalité hommes-femmes et à renforcer l'obligation relative à la collecte de données ventilées par sexe dans la mise en œuvre de ce programme.

Programme «Horizon 2020» (recherche et innovation) : les députés ont rappelé les trois objectifs d'intégration du **programme «Horizon 2020»**, à savoir: i) promouvoir l'égalité des chances et l'équilibre hommes-femmes dans les équipes de projet; ii) garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les processus décisionnels; et iii) intégrer cette dimension dans le contenu de la recherche. Ils ont demandé :

- **un renforcement de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes** dans le cadre du programme «Horizon 2020», et l'élaboration d'objectifs en matière d'égalité dans le cadre des stratégies, des programmes et des projets à tous les stades du cycle de la recherche;
- **le maintien d'une ligne de financement indépendante** pour les projets de changement structurel sexospécifiques, ainsi que pour d'autres thèmes liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche et l'innovation.

En ce qui concerne les autres instruments, le rapport a demandé à la Commission d'ajouter au **Fonds de solidarité** de l'Union européenne une exigence relative à une analyse sexospécifique de l'évaluation des retombées des catastrophes naturelles sur la population, et sur les femmes en particulier.

Les députés ont également demandé une meilleure prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes dans le cadre des politiques d'asile et de migration étant donné que l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les principes fondateurs du nouveau **Fonds «Asile, migration et intégration»** (AMIF).

Le rapport a énoncé des **recommandations stratégiques** sur la manière de mieux internaliser le principe, proclamé par l'Union, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'intégration de cette dimension dans la **répartition des budgets** et dans les décisions relatives aux dépenses pour les domaines d'action de l'Union.

Les députés ont demandé, entre autres :

- que le montant de 6,17 milliards EUR alloué par l'Union au titre du **cadre financier pluriannuel** (CFP) actuel en vue de la réalisation des objectifs de l'engagement stratégique pour l'égalité entre les hommes et les femmes soit supérieur dans le prochain CFP;
- que des **indicateurs sexospécifiques** soient appliqués lors des phases de sélection, de suivi et d'évaluation des projets pour toutes les actions qui sont financées au titre du budget de l'Union;
- que la Commission suive de près l'efficacité des organismes nationaux de **traitement des plaintes** et des procédures nationales de mise en application des directives relatives à l'égalité des genres.

Fonds de l'Union pour l'égalité des genres

2016/2144(INI) - 14/03/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 437 voix pour, 166 contre et 80 abstentions, une résolution sur les fonds de l'Union pour l'égalité des genres.

Les députés ont constaté que les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes sont le plus souvent traitées dans les domaines d'action «non contraignants», comme le développement des ressources humaines, plutôt que dans les domaines d'action «contraignants», comme les infrastructures ou les technologies de l'information, qui reçoivent un soutien financier plus important.

La résolution a demandé que les **financements européens** soient utilisés de façon plus proactive pour atteindre les objectifs liés à l'égalité des genres.

Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) : en vue d'améliorer la participation des femmes au marché du travail et leur indépendance économique, les députés ont demandé **d'utiliser tous les instruments et mesures incitatives disponibles**, y compris le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), pour financer les infrastructures sociales nécessaires à la fourniture de **services de prise en charge de qualité abordables et accessibles pour les enfants** et les autres personnes à charge, y compris les personnes âgées à charge et les membres de la famille handicapés.

D'une manière générale, les possibilités de financements transversaux au titre des fonds ESI pour soutenir des projets visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes devraient être mieux soutenues.

Programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 : les députés ont déploré que le programme **Daphné** visant à combattre la violence à l'égard des femmes ne dispose pas de ligne budgétaire distincte, puisqu'il constitue actuellement un des objectifs spécifiques du **programme «Droit, égalité et citoyenneté»**. Regrettant la diminution des fonds alloués à l'objectif spécifique de Daphné (20 millions EUR en 2011 contre 14 millions EUR prévu pour 2016), ils ont demandé que le programme bénéficie **soutien financier suffisant** et d'une meilleure visibilité.

La résolution a demandé d'accorder la priorité aux **organisations** qui s'occupent de la prévention de la violence et de l'aide aux victimes. La Commission devrait soutenir davantage les **réseaux européens** sur des thèmes liés à l'égalité hommes-femmes ainsi que des initiatives telles que la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Programme «Horizon 2020» (recherche et innovation) : le Parlement a rappelé les trois objectifs d'intégration du **programme «Horizon 2020»**, à savoir: i) promouvoir l'égalité des chances et l'équilibre hommes-femmes dans les équipes de projet; ii) garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les processus décisionnels; et iii) intégrer cette dimension dans le contenu de la recherche. Les députés ont demandé :

- **un renforcement de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes** dans le cadre du programme «Horizon 2020», et l'élaboration d'objectifs en matière d'égalité dans le cadre des stratégies, des programmes et des projets à tous les stades du cycle de la recherche;
- **le maintien d'une ligne de financement indépendante** pour les projets et thèmes liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche et l'innovation.

En ce qui concerne les autres instruments, le Parlement a demandé :

- d'ajouter au **Fonds de solidarité** de l'Union européenne une exigence relative à une analyse sexospécifique de l'évaluation des retombées des catastrophes naturelles sur la population, et sur les femmes en particulier ;
- d'allouer des **fonds de développement** de l'Union à des services volontaires et modernes de santé génésique et de planning familial ;
- de mieux prendre en compte des questions d'égalité hommes-femmes dans le cadre des politiques d'asile et de migration étant donné que l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les principes fondateurs du nouveau **Fonds «Asile, migration et intégration»** (AMIF).

Recommandations stratégiques : le Parlement a regretté la décision de la Commission de ne pas aborder la question de la mise en œuvre de l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes dans son examen à mi-parcours du **cadre financier pluriannuel**. Il a recommandé en particulier :

- d'intégrer la dimension de l'égalité hommes-femmes **à tous les niveaux de la procédure budgétaire de l'Union** et de mettre l'accent sur cette question dans l'élaboration des programmes de financement de l'Union pour **l'après 2020**, en vue d'augmenter les fonds qui y sont alloués par l'Union ;
- d'appliquer des **indicateurs sexospécifiques** lors des phases de sélection, de suivi et d'évaluation des projets pour toutes les actions qui sont financées au titre du budget de l'Union;
- d'assurer un suivi de l'efficacité des organismes nationaux de **traitement des plaintes** et des procédures nationales de mise en application des directives relatives à l'égalité des genres.